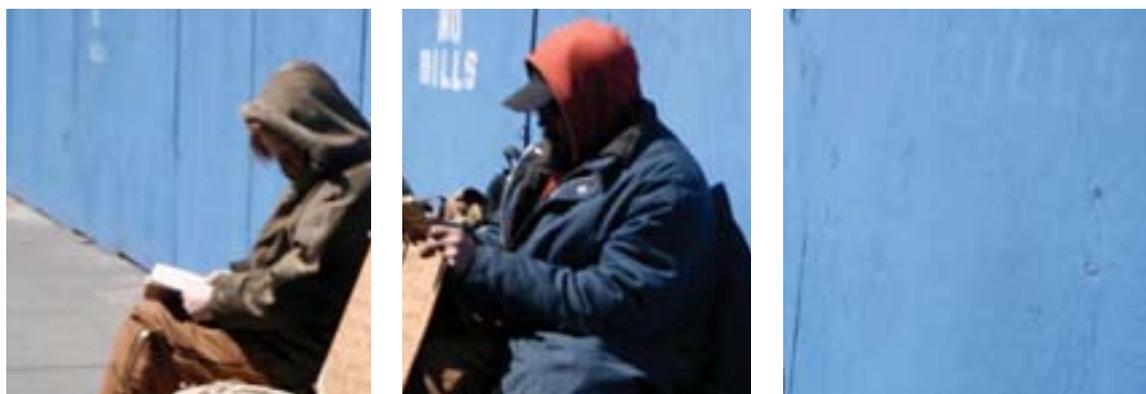


4

Les conditions de vie et le bien-être





4.1 LES CONDITIONS DE VIE	220
4.2 LES DÉPENSES DE CONSOMMATION DES MÉNAGES	229
4.3 LE LOGEMENT	233
4.4 LA PROTECTION SOCIALE	236
4.5 LA BONNE GOUVERNANCE	242

Les données d'Eurostat sur les conditions de vie et le bien-être visent à dresser un tableau complet des conditions de vie actuelles au sein de l'Union européenne, couvrant des variables liées au revenu, à la pauvreté, à l'exclusion sociale et aux autres conditions de vie. L'ensemble des informations relatives à l'exclusion sociale et au logement est collecté au niveau des ménages.

La demande d'informations sur les conditions de vie et le bien-être s'est faite à nouveau plus forte à la suite du chapitre social du Traité d'Amsterdam (1997), devenu le moteur des statistiques sociales communautaires. Ce regain d'intérêt a ensuite été renforcé par les Conseils européens successifs qui ont maintenu la dimension sociale au premier plan de leur agenda politique.

Les problèmes de revenu, de pauvreté et d'exclusion sociale sont multidimensionnels. Pour les suivre de manière efficace au niveau européen, un sous-ensemble de ce qu'il est convenu d'appeler des « indicateurs de cohésion sociale » a été mis au point au sein des indicateurs structurels. Ces indicateurs sont choisis parmi la liste d'indicateurs d'inclusion sociale calculés par la méthode ouverte de coordination relative à l'inclusion et la protection sociales ⁽⁴⁶⁾.

(46) Pour plus d'informations, consulter http://ec.europa.eu/employment_social/soc-prot/soc-incl/indicator_fr.htm.

LES DONNÉES EUROSTAT DANS CE DOMAINE:

Population et conditions sociales

Conditions de vie et bien-être

Les dépenses de consommation des ménages privés

Revenu et conditions de vie

Protection sociale

Indicateurs de base sur la politique de l'UE (tableaux pré-définis)

Développement durable

4.1 LES CONDITIONS DE VIE

INTRODUCTION

Pour calculer les indicateurs de conditions de vie, Eurostat utilisait initialement des microdonnées⁽⁴⁷⁾ fournies par le panel communautaire des ménages (PCM), lancé en 1994. Toutefois, après huit années d'utilisation, cette source de données a été remplacée en 2003 par un nouvel instrument: les statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC). L'une des principales raisons ayant motivé ce changement est la nécessité d'adapter le contenu et l'actualité des données afin qu'elles répondent aux besoins de la politique et de la recherche actuels. L'indicateur EU-SILC constitue désormais la principale source de référence d'Eurostat en matière de statistiques comparatives de la répartition des revenus et de l'exclusion sociale. Il possède à la fois une dimension transversale et longitudinale.

L'analyse de la répartition des revenus au sein d'un pays nous permet d'obtenir un aperçu des inégalités. En effet, d'un côté, ces inégalités dans la répartition des revenus peuvent inciter les personnes à améliorer leur situation par le travail ou l'innovation, ou en acquérant de nouvelles compétences, tandis que de l'autre, elles sont souvent associées à la criminalité, à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les indicateurs statistiques d'Eurostat en matière de revenus et conditions de vie couvrent un éventail de sujets liés à la pauvreté monétaire et à l'exclusion sociale. Un groupe d'indicateurs est consacré à la pauvreté monétaire, qu'il analyse sous plusieurs angles (par exemple, l'âge, le sexe, le statut professionnel) dans le temps et l'espace. Un deuxième se rapporte à la pauvreté non monétaire et à l'exclusion sociale (par exemple, les difficultés matérielles, la participation sociale) dans le temps et l'espace.

Si les comparaisons des conditions de vie entre les pays reposent fréquemment sur le PIB par habitant, ces chiffres sont peu révélateurs de la répartition des revenus au sein d'un pays. Les indicateurs mesurant la répartition des revenus et la pauvreté relative sont présentés dans cette partie.

Le revenu d'un ménage est établi en additionnant tous les revenus monétaires perçus par chaque membre du ménage (essentiellement les revenus du travail, les revenus d'investissement et les prestations sociales), auxquels s'ajoutent les revenus perçus au niveau du ménage, nets des impôts et des cotisations sociales versées, ainsi que de certaines dépenses inévitables. Afin de prendre en compte les différences de taille et de composition des ménages, ce total est divisé par le nombre d'«équivalents adultes» au moyen d'une échelle standard (appelée échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE) qui assigne une pondération de 1 au premier adulte du ménage, de 0,5 pour chaque membre âgé de plus de 14 ans et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. Le chiffre obtenu, appelé revenu disponible équivalent, est attribué à chaque membre du ménage.

Le rapport interquintile de revenu S80/S20 mesure l'inégalité dans la répartition des revenus. Il est calculé comme le rapport entre la part du revenu total perçu par les 20 % de la population ayant les revenus les plus élevés (quintile supérieur) et la part du revenu total perçu par les 20 % de la population ayant les revenus les plus bas (quintile inférieur); tous les revenus sont compilés comme revenus disponibles équivalents. Il convient de noter que le dernier chapitre de cette publication présente les données régionales relatives au revenu disponible par habitant.

Pour mesurer la proportion de personnes exposées à la pauvreté, un seuil est fixé à 60 % du revenu équivalent médian. En dessous de ce seuil, une personne est considérée comme exposée à la pauvreté.

Aux fins des indicateurs de pauvreté, le revenu équivalent du ménage est calculé à partir du revenu disponible total de chaque ménage (soit les revenus perçus par tous ses membres) divisé par la taille équivalente du ménage en fonction des coefficients de pondération attribués à chacun de ses membres. Par conséquent, il est considéré que chaque personne appartenant au ménage dispose du même revenu équivalent. Le taux de risque de pauvreté est défini comme la part des personnes ayant un revenu équivalent inférieur au seuil d'exposition à la pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible moyen national. Ce taux peut être exprimé avant ou après transferts sociaux, la différence mesurant l'impact hypothétique des transferts sociaux nationaux sur la réduction du risque de pauvreté. Les pensions de retraite et de survie sont comptabilisées en tant que revenu avant transferts et non en tant que transferts sociaux.

Les indicateurs décrits ci-dessus sont calculés à partir des données des EU-SILC (statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie). Les EU-SILC sont un instrument qui vise à collecter des données transversales et longitudinales, actualisées et comparables, sur la pauvreté monétaire et l'exclusion sociale. Depuis 2005, les EU-SILC couvrent les États membres de l'EU-25, ainsi que la Norvège et l'Islande. La Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Suisse ont quant à elles adopté les EU-SILC en 2006.

Les indicateurs relatifs aux ménages sans emploi correspondent simplement à la proportion des personnes d'un âge donné qui vivent dans des ménages où personne ne travaille. Les étudiants âgés de 18 à 24 ans qui vivent dans des ménages composés uniquement d'étudiants de la même classe d'âge ne sont comptabilisés ni au numérateur, ni au dénominateur. Les données sont tirées de l'enquête sur les forces de travail (EFT) de l'UE.

(47) Données recueillies au niveau micro, par exemple, à partir des individus, des ménages ou des entreprises, à la place des données agrégées, compilées au niveau de l'économie.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

En 2005, les 20 % de la population de l'EU-25 ayant les plus hauts revenus disponibles équivalents ont perçu près de cinq fois plus que les 20 % ayant les plus bas revenus. Les inégalités les plus fortes ont été enregistrées au Portugal et en Lituanie (6,9), alors que les États membres du Nord de l'Europe, la Slovénie et la République tchèque comptabilisaient les rapports interquintiles de revenu S80/S20 les plus faibles (entre 3,3 et 3,7).

En 2005, le taux de risque de pauvreté après transferts sociaux pour la population de l'EU-25 s'est élevé à 15 % (personnes âgées de plus de 18 ans) et a atteint 40 % parmi les personnes sans emploi, soit 25 points de différence. Parmi les États membres, la population sans emploi la plus exposée au risque de pauvreté est celle des pays baltes, où trois-cinquièmes de la population sans emploi est concernée en 2005.

La comparaison entre le nombre de personnes à faibles revenus avant prestations sociales autres que les pensions et celui des personnes à faibles revenus après prestations sociales (les pensions de retraite et de survie sont donc incluses dans les revenus «avant» et «après»), illustre l'un des objectifs principaux de telles prestations: leur effet redistributif et en particulier leur capacité à atténuer le risque de pauvreté et à réduire la part de la population devant se contenter de faibles revenus.

Les transferts sociaux ont permis, en 2005, de réduire le taux de risque de pauvreté pour la population de l'EU-25, passant de 26 % avant transferts à 16 % après transferts. Ainsi, grâce aux transferts sociaux, 38 % des personnes à faibles revenus ont dépassé le seuil de pauvreté. Les prestations sociales autres que les pensions ont permis de réduire le pourcentage de la population exposée au risque de pauvreté dans l'ensemble des pays, à des degrés très variables cependant. La réduction la plus faible (moins de 25 %) a été enregistrée dans certains États membres méditerranéens (la Grèce, l'Espagne, l'Italie, Chypre, Malte et le Portugal), en Lettonie, en Estonie, en Bulgarie et en Turquie, et la plus grande, en Suède (69 %). La République tchèque, le Danemark, la France, la Hongrie, les Pays-Bas, l'Autriche, la Slovénie et la Finlande ont également enregistré des réductions liées aux transferts sociaux supérieures à 50 %. Quatre États membres (le Danemark, l'Irlande, la Pologne et le Royaume-Uni) ont rapporté que plus de 30 % de leur population aurait été en danger de pauvreté en l'absence de prestations sociales autres que les pensions.

En 2005, environ 10 % de la population de l'EU-25 âgée entre 18 et 59 ans vivait au sein de ménages sans emploi; la proportion d'enfants (âgés de moins de 18 ans) vivant au sein de tels ménages est restée pratiquement au même niveau. La plus forte proportion d'enfants vivant dans des ménages sans emploi était enregistrée au Royaume-Uni (16 %), suivi par la Bulgarie (15 %) et la Belgique (14 %), tandis que ces deux derniers États, ainsi que la Pologne, comptaient les plus forts taux d'adultes âgés de 18 à 59 ans vivant dans ces conditions. Il convient de noter que ces statistiques peuvent varier en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment les différences en matière de nombres moyens d'enfants et de taux d'inactivité entre divers groupes socio-économiques.

SOURCES

Ouvrages statistiques

La situation sociale dans l'Union européenne en 2005-2006/2007

La vie des femmes et des hommes en Europe – Un portrait statistique

Pocketbooks

Living conditions in Europe – Statistical pocketbook

Méthodologies et documents de travail

Comparative EU Statistics on Income and Living Conditions: Issues and Challenges

The continuity of indicators during the transition between ECHP and EU-SILC

Données Internet

Conditions de vie et bien-être

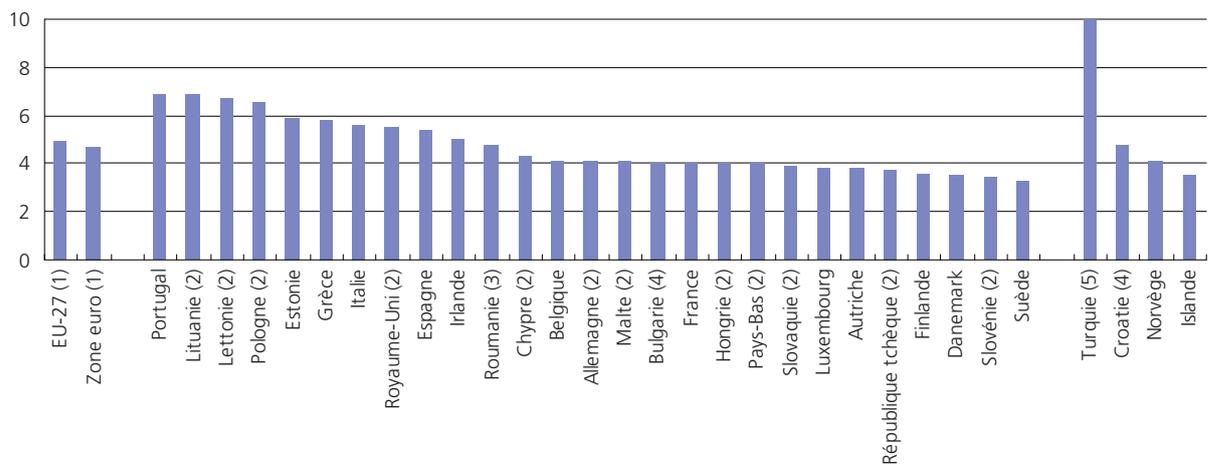
Revenu et conditions de vie

Indicateurs principaux

Répartition du revenu et pauvreté monétaire

Pauvreté non monétaire et exclusion sociale

Figure 4.1: Inégalité de répartition des revenus (rapport interquintile de revenu S80/S20), 2005



(1) Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.

(2) Rupture des séries.

(3) EBM nationale, 2005.

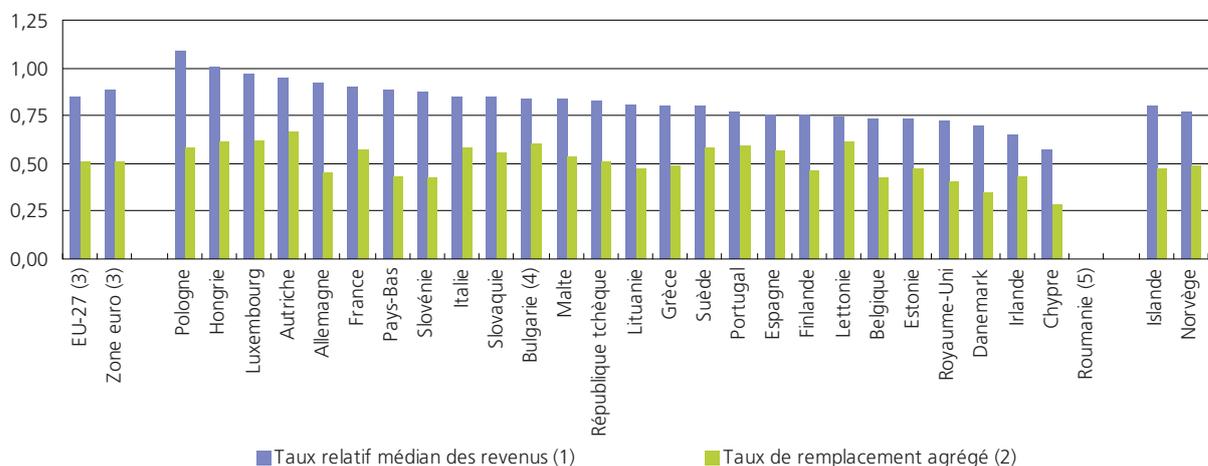
(4) EBM nationale, 2004.

(5) Enquête nationale sur les revenus et les dépenses de consommation des ménages, 2004.

Source: Eurostat (tsisc010)

Rapport entre la part du revenu total perçu par les 20 % de la population ayant le revenu le plus élevé (quintile supérieur) et la part du revenu total perçu par les 20 % de la population ayant le revenu le plus bas (quintile inférieur). Par revenu, on entend revenu disponible équivalent.

Figure 4.2: Revenus des personnes âgées par rapport aux différents groupes démographiques, 2005



(1) Rapport entre le revenu disponible équivalent moyen de la population âgée de plus de 65 ans et le revenu disponible équivalent moyen de la population de moins de 65 ans.

(2) Rapport entre le revenu de ménage (non équivalent) moyen imputable aux pensions des retraités âgés de 65 à 74 ans et le revenu de ménage (non équivalent) moyen imputable aux salaires de la population âgée de 50 à 59 ans.

(3) Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population; concernant le taux de revenus relatifs moyens, EU-25 au lieu de EU-27.

(4) EBM nationale, 2004.

(5) Non disponible.

Source: Eurostat (ilc_di03 et ilc_pnp3)

Tableau 4.1: Taux de risque de pauvreté par statut professionnel, 2005 (1)

(en %)

	Population totale	Personnes occupées	Sans- emploi	Chômeurs	Retraités	Population inactive, autres
EU-25 (2)	15	8	22	40	16	25
Zone euro (2)	15	7	22	37	16	25
Belgique	14	4	23	31	18	26
Bulgarie (3)	14	7	19	34	15	17
République tchèque (4)	8	3	15	51	6	16
Danemark	12	5	22	26	16	31
Allemagne (4)	12	5	19	42	14	18
Estonie	17	7	31	60	23	31
Irlande	18	6	34	47	30	34
Grèce	19	13	26	32	25	25
Espagne	19	10	28	35	25	28
France	13	6	20	29	13	27
Italie	18	9	25	44	16	28
Chypre (4)	17	7	32	37	49	19
Lettonie (4)	19	9	31	59	24	31
Lituanie (4)	19	10	29	63	17	29
Luxembourg	11	9	13	46	6	14
Hongrie (4)	12	10	15	48	10	17
Malte (4)	13	5	19	48	17	18
Pays-Bas (4)	9	6	14	27	5	19
Autriche	12	7	18	48	12	22
Pologne (4)	18	14	22	46	11	26
Portugal	18	12	27	28	25	28
Roumanie	:	:	:	:	:	:
Slovénie (4)	12	5	19	25	17	22
Slovaquie (4)	12	9	16	39	7	19
Finlande	12	4	22	36	17	27
Suède	9	5	15	26	10	26
Royaume-Uni (4)	15	8	30	50	28	30
Croatie (3)	18	10	23	34	23	21
Turquie (5)	22	23	21	30	5	23
Islande	9	8	14	26	10	18
Norvège	12	5	26	27	20	36

(1) Population de plus de 18 ans, sauf Bulgarie, Roumanie, Croatie et Turquie: population de plus de 16 ans.

(2) Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population; concernant le taux de revenus relatifs moyens, EU-25 au lieu de EU-27.

(3) EBM nationale, 2004.

(4) Rupture des séries.

(5) Enquête nationale sur les revenus et les dépenses de consommation des ménages, 2004.

Source: Eurostat (ilc_li04)

Tableau 4.2: Taux de risque de pauvreté

(en %)

	Avant transferts sociaux (1)						Après transferts sociaux					
	Total		Hommes		Femmes		Total		Hommes		Femmes	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005	2000	2005	2000	2005	2000	2005
EU-25 (2)	23	26	22	25	24	27	16	16	15	15	17	17
Zone euro (2)	:	24	:	23	:	26	:	15	:	14	:	17
Belgique	23	28	22	27	25	29	13	15	12	14	14	15
Bulgarie (3)	18	18	16	15	19	20	14	15	13	13	15	17
République tchèque (4)	:	21	:	20	:	22	:	10	:	10	:	11
Danemark	:	30	:	28	:	31	:	12	:	12	:	12
Allemagne (4)	20	24	19	22	22	25	10	13	10	12	11	14
Estonie	26	24	25	23	26	25	18	18	17	17	19	19
Irlande	31	32	29	30	33	34	20	20	19	19	21	21
Grèce	22	23	22	21	23	24	20	20	19	18	20	21
Espagne	22	24	21	23	23	25	18	20	17	19	19	21
France	24	26	24	25	25	27	16	13	15	12	16	14
Italie	21	23	20	22	21	25	18	19	18	17	19	21
Chypre (4)	:	22	:	20	:	23	:	16	:	15	:	18
Lettonie (4)	22	26	23	24	21	27	16	19	17	18	16	20
Lituanie (4)	23	26	23	25	24	27	17	21	17	20	17	21
Luxembourg	23	23	23	23	22	23	12	13	12	13	12	13
Hongrie (4)	17	29	16	30	17	29	11	13	11	14	12	13
Malte (4)	19	21	18	20	20	22	15	15	15	14	15	16
Pays-Bas (4)	22	22	21	21	23	22	11	11	10	11	11	11
Autriche	22	24	20	23	25	25	12	12	9	11	14	13
Pologne (4)	30	30	31	31	30	29	16	21	16	21	16	20
Portugal	27	26	26	25	28	26	21	19	19	19	22	20
Roumanie (5)	21	24	21	23	22	24	17	18	17	18	18	18
Slovénie (4)	18	26	17	25	18	27	11	12	11	11	12	14
Slovaquie (4)	:	22	:	22	:	22	:	13	:	13	:	13
Finlande	19	28	18	27	21	29	11	12	9	11	13	13
Suède	:	29	:	27	:	30	:	9	:	9	:	10
Royaume-Uni (6)	29	31	26	29	32	32	19	18	16	18	21	19
Croatie (3)	:	31	:	29	:	34	:	18	:	16	:	20
Turquie (7)	:	28	:	26	:	29	:	26	:	26	:	27
Islande	:	20	:	20	:	20	:	10	:	10	:	9
Norvège	24	29	:	27	:	30	:	11	:	10	:	13

(1) Les pensions sont exclues des transferts sociaux et comptabilisées en tant que revenus avant transferts.

(2) Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.

(3) EBM nationale, 2004.

(4) Rupture des séries, 2005.

(5) EBM nationale, 2005.

(6) Rupture des séries, 2000 et 2005.

(7) Enquête nationale sur les revenus et les dépenses de consommation des ménages, 2004.

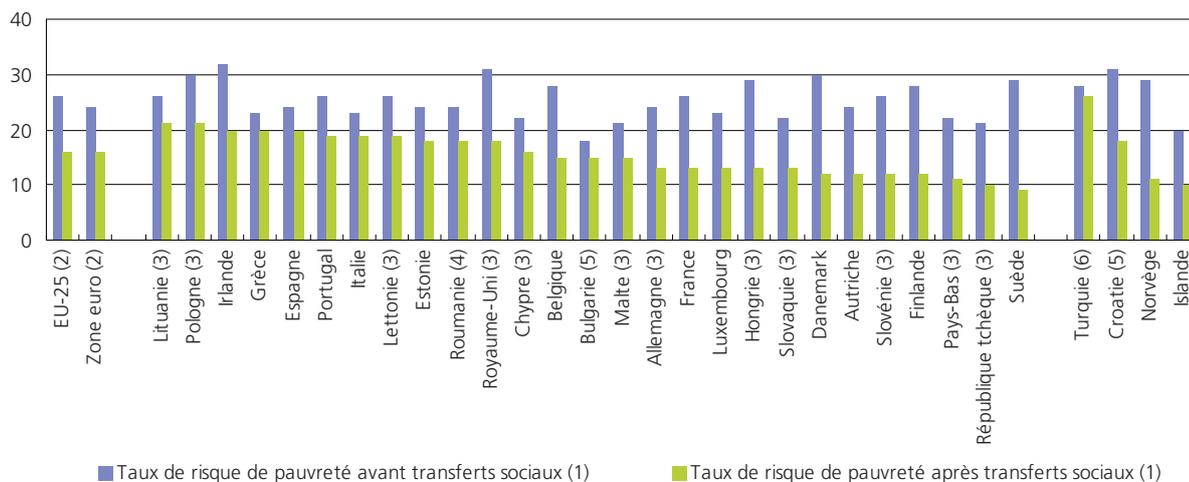
Source: Eurostat (tsisc021, tsisc025, tsisc023, tsisc022, tsisc026 et tsisc024)

Proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent, avant transferts sociaux, se situe en-dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux). Les pensions de vieillesse et de survie sont considérées comme revenus d'origine et non pas comme des transferts sociaux.

Proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en-dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

Figure 4.3: Taux de risque de pauvreté, 2005

(en %)

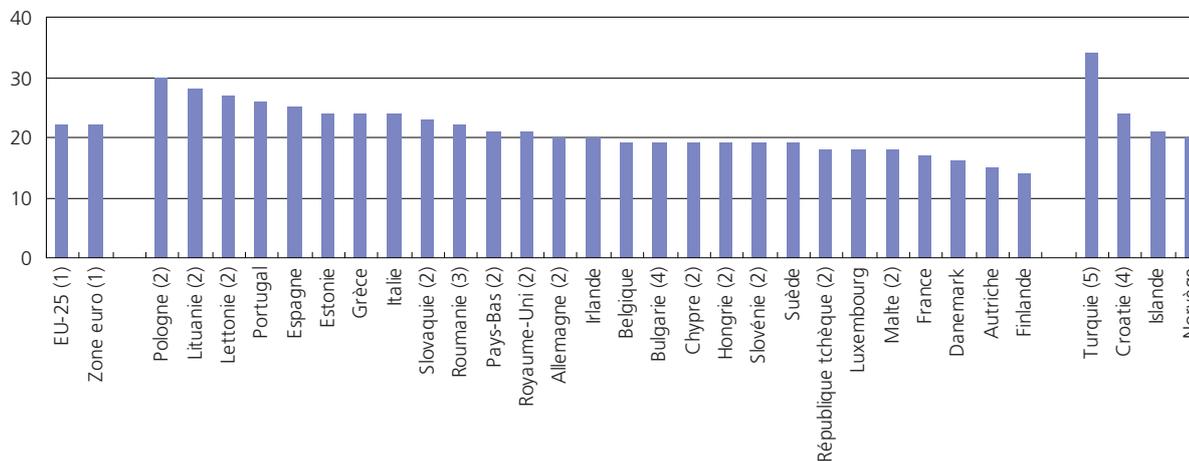


- (1) Les pensions sont exclues des transferts sociaux et comptabilisées en tant que revenus avant transferts.
 (2) Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.
 (3) Rupture des séries.
 (4) EBM nationale, 2005.
 (5) EBM nationale, 2004.
 (6) Enquête nationale sur les revenus et les dépenses de consommation des ménages, en 2004.

Source: Eurostat (tsisc021 et tsisc022)

Figure 4.4: Écart relatif médian du risque de pauvreté, 2005

(en %)

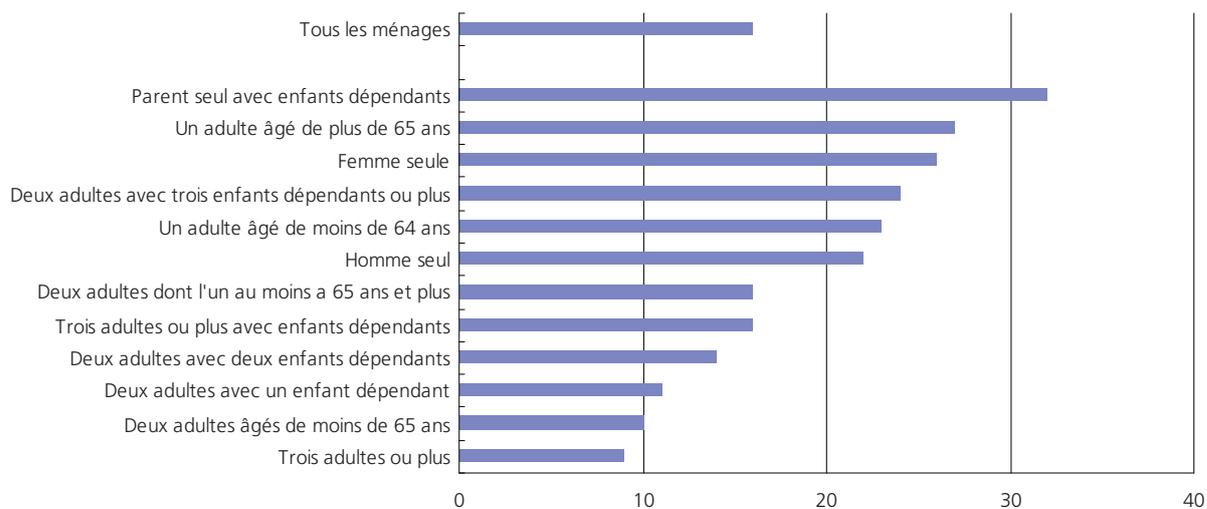


- (1) Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.
 (2) Rupture des séries.
 (3) EBM nationale, 2005.
 (4) EBM nationale, 2004.
 (5) Enquête nationale sur les revenus et les dépenses de consommation des ménages, 2004.

Source: Eurostat (tsdsc250)

L'écart relatif du risque de pauvreté est calculé comme la différence entre la médiane du revenu équivalent net total des personnes en-dessous du seuil de risque de pauvreté et le seuil de risque de pauvreté, exprimé en pourcentage du seuil de risque de pauvreté (point décusif: 60% de la médiane du revenu équivalent). L'agrégat UE est une moyenne pondérée par la population des chiffres nationaux. Conformément avec les décisions du Conseil européen, le taux de risque de pauvreté est mesuré relativement à la situation dans chaque pays plutôt qu'en appliquant un seuil commun à tous les pays.

Figure 4.5: Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux, par type de ménage, EU-25, 2005 (1)
(en %)

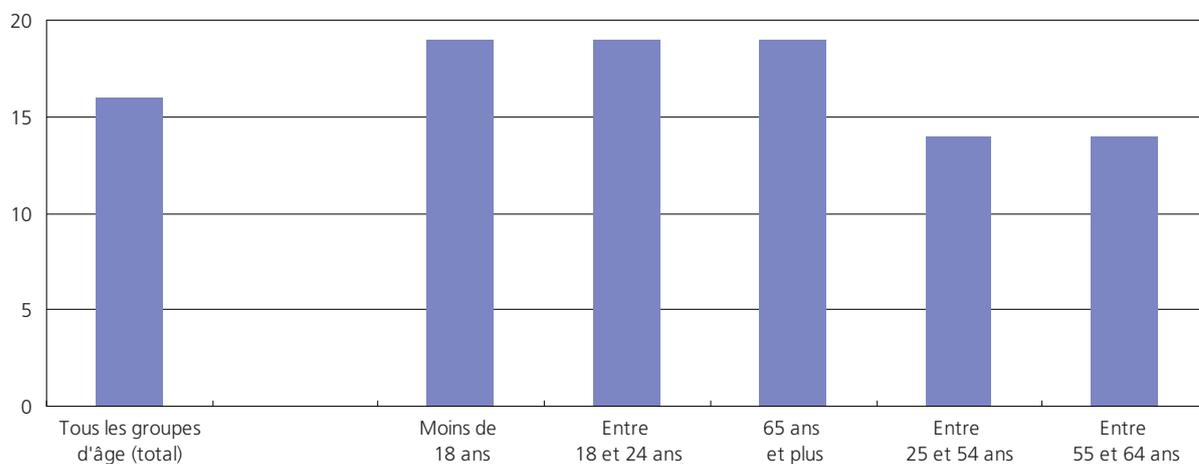


(1) Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.

Source: Eurostat (tsdsc240)

Proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en-dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

Figure 4.6: Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux, par groupe d'âge, EU-25, 2005 (1)
(en %)

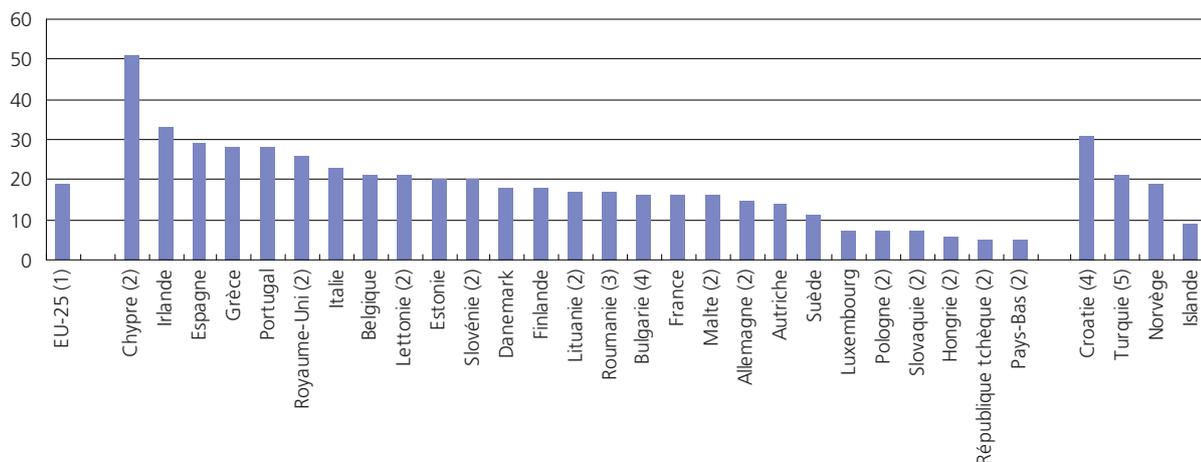


(1) Estimations d'Eurostat fondées sur les moyennes des données nationales pondérées en fonction de la population.

Source: Eurostat (tsdsc230)

Figure 4.7: Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux, personnes de plus de 65 ans, 2005

(en %)



(2) Rupture des séries.

(3) EBM nationale, 2005.

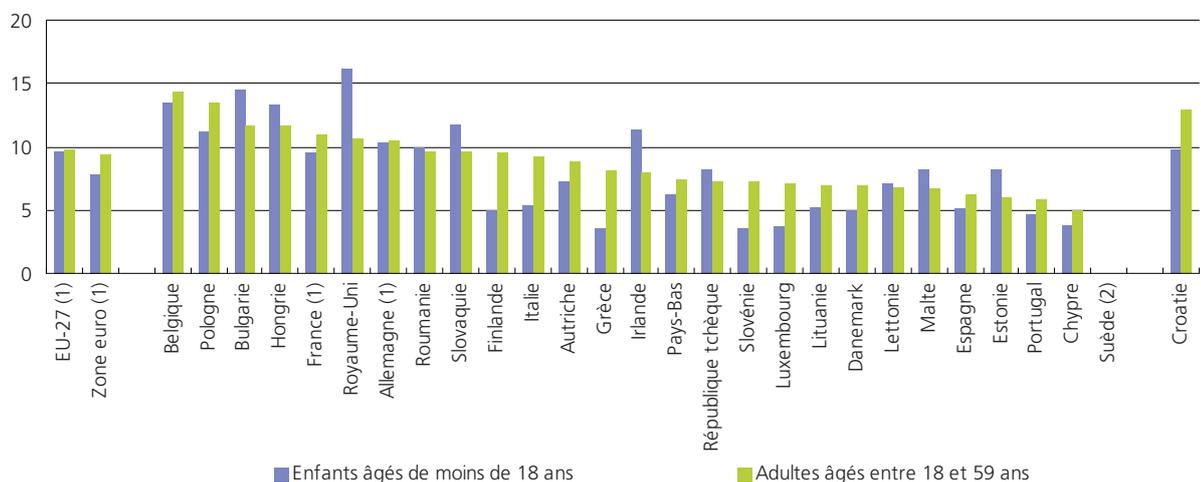
(4) EBM nationale, 2004.

(5) Enquête nationale sur les revenus et les dépenses de consommation des ménages, 2004.

Source: Eurostat (tsdsc230)

Figure 4.8: Personnes vivant dans des ménages sans emploi, par groupe d'âge, 2006

(en % du groupe d'âge respectif vivant dans des ménages où personne ne travaille)



(1) Estimations.

(2) Non disponible.

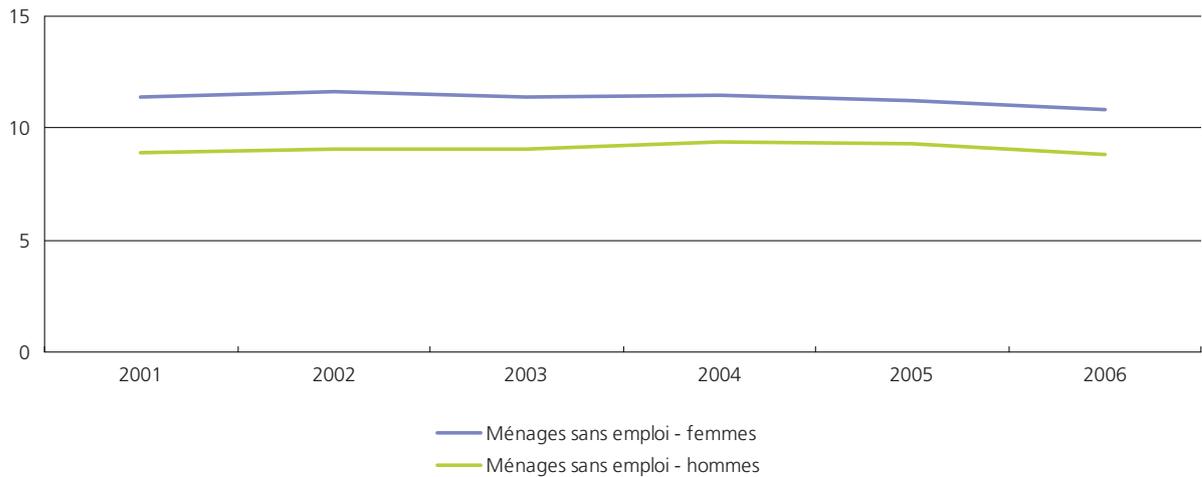
Source: Eurostat (tsisc071 et tsisc072)

L'indicateur enfants âgés de 0 à 17 ans vivant dans des ménages sans emploi est défini comme la proportion de personnes de 0 à 17 ans vivant dans les ménages dont aucun des membres n'a d'emploi. Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

L'indicateur personnes âgées de 18 à 59 ans vivant dans des ménages sans emploi est défini comme la proportion de personnes de 18 à 59 ans vivant dans les ménages dont aucun des membres n'a d'emploi. Les étudiants âgés de 18 à 24 ans et vivant dans des ménages composés uniquement d'étudiants du même groupe d'âge ne sont repris ni au numérateur ni au dénominateur. Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

Figure 4.9: Personnes vivant dans des ménages sans emploi, par sexe, EU-27 (1)

(en % par sexe des personnes entre 18 et 59 ans vivant dans des ménages où personne ne travaille)



(1) Estimations.

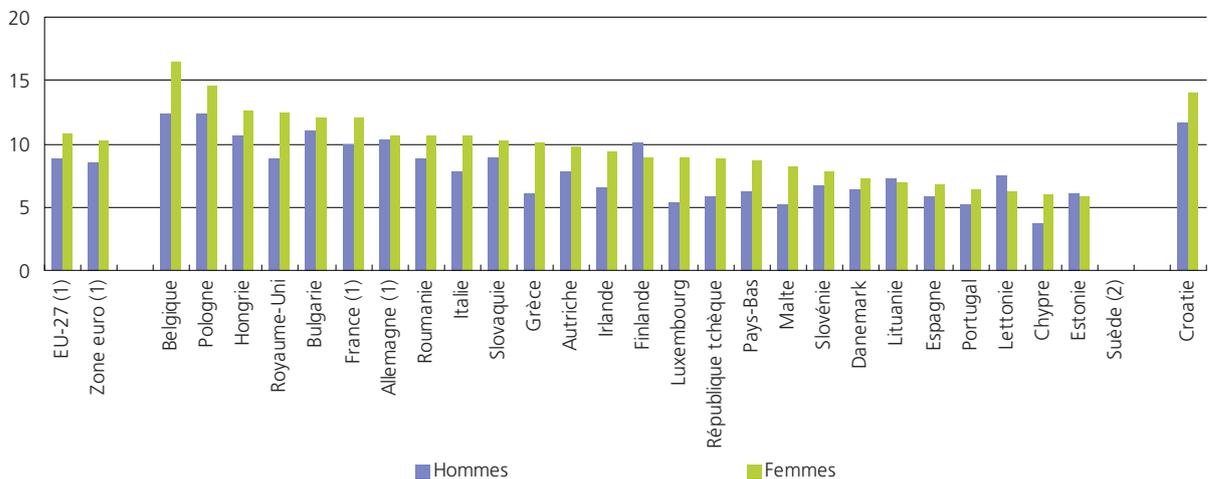
Source: Eurostat (tsisc073 et tsisc074)

L'indicateur femmes âgées de 18 à 59 ans vivant dans des ménages sans emploi est défini comme la proportion de femmes de 18 à 59 ans vivant dans les ménages dont aucun des membres n'a d'emploi. Les étudiantes âgées de 18 à 24 ans et vivant dans des ménages composés uniquement d'étudiants du même groupe d'âge ne sont reprises ni au numérateur ni au dénominateur. Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

L'indicateur hommes âgés de 18 à 59 ans vivant dans des ménages sans emploi est défini comme la proportion d'hommes de 18 à 59 ans vivant dans les ménages dont aucun des membres n'a d'emploi. Les étudiants âgés de 18 à 24 ans et vivant dans des ménages composés uniquement d'étudiants du même groupe d'âge ne sont repris ni au numérateur ni au dénominateur. Le numérateur et le dénominateur sont dérivés de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT).

Figure 4.10: Personnes vivant dans des ménages sans emploi, par sexe, 2006

(en % par sexe des personnes entre 18 et 59 ans vivant dans des ménages où personne ne travaille)



(1) Estimations.

(2) Non disponible.

Source: Eurostat (tsisc073 et tsisc074)

4.2 LES DÉPENSES DE CONSOMMATION DES MÉNAGES

INTRODUCTION

Les dépenses de consommation finale des ménages sont la composante la plus importante de l'approche des dépenses du PIB. Leur évolution permet une évaluation des achats effectués par les ménages, traduisant les changements dans les salaires et les autres revenus, mais également en matière d'emploi et de comportement vis-à-vis de l'épargne. Par conséquent, la croissance de la consommation des ménages peut différer légèrement de celle des salaires et des revenus.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les dépenses de consommation finale des ménages se réfèrent aux dépenses consenties par les résidents et les non-résidents afin d'acquies des biens et des services utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels. Elles couvrent les achats de biens et de services, la consommation de la production propre (les produits du jardin, par exemple), ainsi que les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire. Ces données relatives aux dépenses de consommation peuvent être ventilées selon la classification des fonctions de consommation des ménages (COICOP), qui comporte 12 chapitres à son niveau d'agrégation le plus élevé (ces chapitres sont ventilés en 41 rubriques à trois chiffres). Le règlement du Conseil relatif au système européen des comptes (SEC 95) ⁽⁴⁸⁾ constitue la base sous-jacente à la collecte des données sur les dépenses de consommation des ménages présentées dans cette section; ces données proviennent des statistiques des comptes nationaux d'Eurostat.

(48) Règlement (CE) n° 2223/96 du Conseil européen (voir <http://forum.europa.eu.int/irc/dsis/nfaccount/info/data/esa95/esa95-new.htm> pour une version consolidée tenant compte des changements ultérieurs).

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Les habitudes de consommation des ménages varient substantiellement entre les 27 États membres. Des facteurs comme la culture, le revenu, le climat, la composition des ménages, la structure économique et le niveau d'urbanisation peuvent influencer les habitudes dans chaque pays. En moyenne, les dépenses de consommation des ménages s'élevaient à 12 700 SPA par habitant dans l'EU-27 en 2005.

La consommation des ménages représentait 57 % du PIB dans l'EU-27 en 2005. Dans la plupart des États membres, ce pourcentage se situait entre 50 et 70 %, alors qu'en Grèce, à Malte et à Chypre, il dépassait 70 % en raison notamment de l'importance des dépenses des non-résidents.

Le logement, l'eau, l'électricité, le gaz et les autres combustibles constituaient les principales catégories de dépenses de consommation des ménages dans l'EU-27 en 2005, totalisant plus d'un cinquième des dépenses totales; le transport, les denrées alimentaires et les boissons non alcoolisées représentaient les deux catégories suivantes par ordre d'importance.

La part des dépenses des ménages consacrée à chacune de ces catégories de consommation varie considérablement selon les États membres. La part la plus élevée des dépenses totales consacrées au logement, à l'eau, à l'électricité, au gaz et aux autres combustibles en 2005 a été enregistrée en Suède (28,3 %), soit environ 2,5 fois plus qu'à Malte (10,9 %).

SOURCES

Méthodologies et documents de travail

COICOP-HBS 1997 (Classification des fonctions de consommation des ménages adaptée aux besoins des enquêtes sur les budgets des ménages)

Système européen des comptes 1995 (SEC95)

Données Internet

Économie et finances

Comptes nationaux (PIB compris)

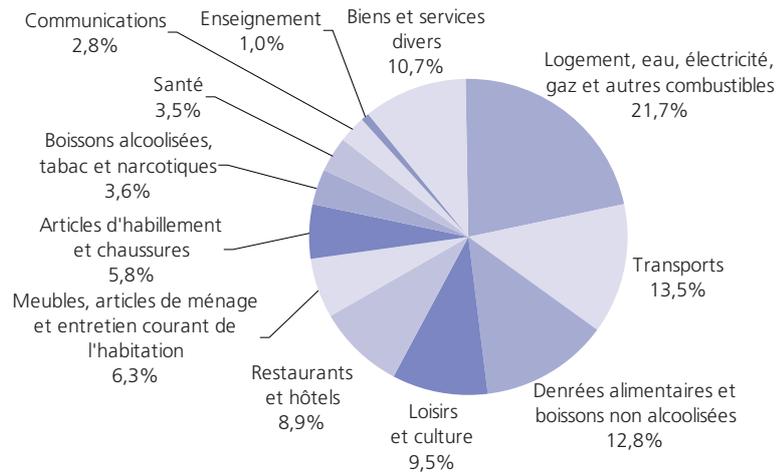
Comptes nationaux annuels

Ventilations des comptes nationaux (par branche, par type d'actif, par fonction de consommation)

Dépenses de consommation des ménages par fonction de consommation (COICOP)

Figure 4.11: Dépenses de consommation des ménages en biens et services, EU-27, 2005 (1)

(en % des dépenses de consommation totales des ménages)



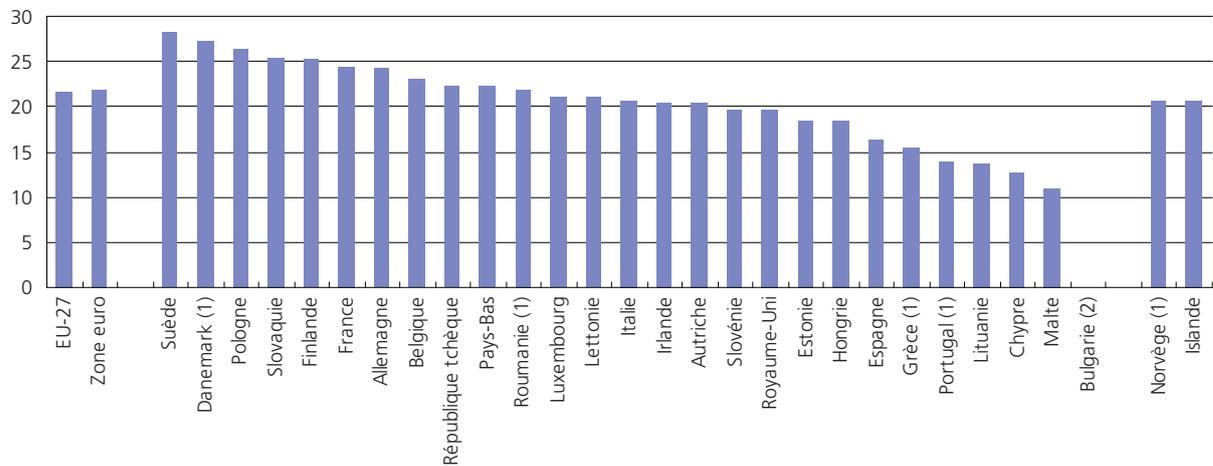
(1) La somme des chiffres n'est pas égale à 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (tps00079, tps00080, tps00081, tps00082, tps00083, tps00084, tps00085, tps00086, tps00087, tps00088, tps00089 et tps00090)

Les dépenses de consommation finale des ménages sont constituées par les dépenses, y compris les dépenses imputées, consenties par les ménages résidents pour l'achat de biens et de services de consommation individuels, y compris ceux vendus à des prix qui ne sont pas significatifs d'un point de vue économique.

Figure 4.12: Dépenses de consommation des ménages: logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles, 2005

(en % des dépenses de consommation totales des ménages)



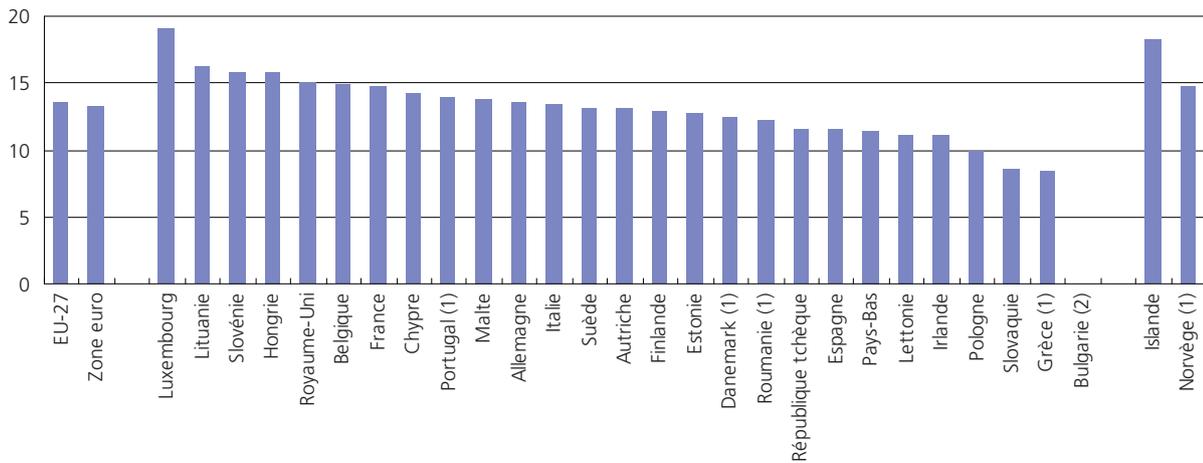
(1) 2004.

(2) Non disponible.

Source: Eurostat (tps00083)

Figure 4.13: Dépenses de consommation des ménages: transports, 2005

(en % des dépenses de consommation totales des ménages)



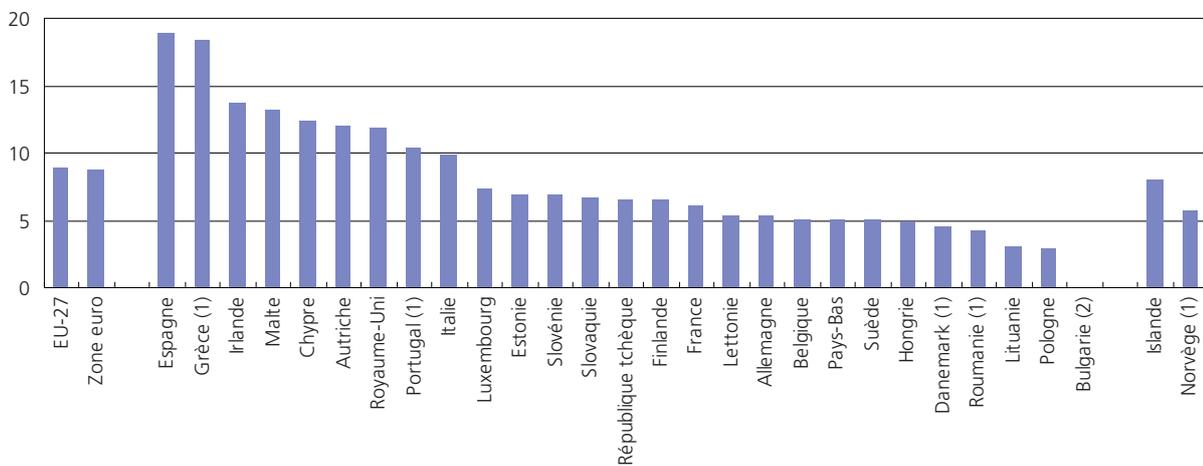
(1) 2004.

(2) Non disponible.

Source: Eurostat (tps00086)

Figure 4.14: Dépenses de consommation des ménages: restaurants et hôtels, 2005

(en % des dépenses de consommation totales des ménages)



(1) 2004.

(2) Non disponible.

Source: Eurostat (tps00088)

Tableau 4.3: Total des dépenses de consommation des ménages (concept domestique)

	en proportion du PIB (%)			par habitant (en SPA)		
	1995	2000	2005	1995	2000	2005
EU-27	56,8	57,6	57,0	8 300	10 900	12 700
Zone euro	56,5	57,0	56,6	9 600	12 300	14 000
Belgique	52,3	52,1	51,1	9 900	12 500	14 000
Bulgarie	70,3	73,0	:	3 300	3 900	:
République tchèque	51,8	54,5	50,7	5 600	7 100	8 700
Danemark (1)	50,6	47,0	47,7	9 800	11 800	12 800
Allemagne	54,8	55,7	56,1	10 400	12 600	14 300
Estonie	60,3	59,6	54,3	3 200	5 100	7 500
Irlande	52,2	45,7	42,1	7 900	11 400	13 500
Grèce (1)	76,6	71,8	70,4	8 400	10 500	12 900
Espagne	62,9	63,1	60,1	8 500	11 700	13 700
France	56,0	55,4	56,1	9 500	12 200	14 300
Italie	59,6	61,1	59,7	10 600	13 600	14 100
Chypre	82,4	83,4	76,3	10 700	14 100	16 000
Lettonie	62,7	60,7	60,3	2 900	4 200	6 800
Lituanie	65,7	66,1	66,1	3 300	4 900	7 900
Luxembourg	47,6	46,6	44,8	15 600	21 600	26 200
Hongrie	56,4	55,6	54,8	4 200	5 900	7 900
Malte	78,1	76,5	73,5	9 900	12 200	12 600
Pays-Bas	48,4	49,2	47,8	8 800	12 600	14 000
Autriche	57,3	57,0	57,1	11 400	14 500	16 400
Pologne	59,5	63,0	61,8	3 700	5 800	7 000
Portugal (1)	65,6	64,6	64,8	7 200	9 600	10 500
Roumanie	:	69,1	68,5	:	3 400	5 300
Slovénie	61,6	59,1	56,9	6 500	8 700	10 800
Slovaquie	53,9	56,3	57,3	3 800	5 400	7 700
Finlande	50,1	47,5	49,6	7 900	10 600	12 700
Suède	48,3	47,3	46,5	8 800	11 300	12 400
Royaume-Uni	60,9	61,9	60,6	10 000	13 800	16 200
Turquie	70,3	71,5	67,4	3 000	4 100	4 300
Islande	54,5	55,7	54,1	10 600	13 900	16 400
Norvège (1)	47,3	40,9	42,1	9 400	12 800	14 900

(1) 2004 au lieu de 2005.

Source: Eurostat (tec00092 et tec00093)

La dépense totale de consommation des ménages recouvre les dépenses consacrées sur le territoire domestique par des résidents et des non-résidents à l'acquisition de biens et de services qui sont utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels. Elle couvre les achats de biens et de services, la consommation de la production pour compte propre et les loyers imputés des propriétaires occupant leur propre logement. Les montants sont exprimés en pourcentage du PIB. Les montants sont exprimés par habitant et en standards de pouvoir d'achat (SPA), c'est-à-dire une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons en volume pertinentes de la consommation des ménages entre pays. Cette présentation est destinée à des comparaisons entre pays plutôt qu'à des analyses temporelles.

4.3 LE LOGEMENT

INTRODUCTION

Compte tenu du fait que le logement, l'eau, l'électricité, le gaz et les autres combustibles constituaient les composantes principales des dépenses de consommation des ménages de l'EU-27 en 2005 (voir sous-chapitre 4.2 sur les dépenses de consommation des ménages), les indicateurs relatifs au logement apportent une meilleure connaissance de certains aspects de l'exclusion sociale.

Les données utilisées dans cette section sont essentiellement tirées des microdonnées de la nouvelle étude des statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC). Depuis 2005, l'EU-SILC couvre les États membres de l'EU-25, ainsi que la Norvège et l'Islande. La Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Suisse ont quant à elles adopté l'EU-SILC en 2006.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

La population de référence de l'EU-SILC est constituée de l'ensemble des ménages privés et de leurs membres actuels résidant sur le territoire d'un État membre au moment de la collecte des données. Les personnes vivant dans des ménages collectifs et des institutions sont généralement exclues de la population cible. Un ménage se définit en termes de partage des dépenses du ménage. Si les dépenses du ménage ne sont pas partagées, les personnes qui le composent constituent alors des ménages distincts à la même adresse.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

Dans l'EU-25, le nombre moyen de personnes par ménage s'élevait en 2005 à 2,4, le plus grand nombre ayant été enregistré à Chypre (égal à 3,0) où un ménage comprenait en moyenne une personne de plus qu'au Danemark (2,0), pays qui a la plus petite taille moyenne parmi les États membres.

Le recensement périodique le plus récent (2001) révèle des disparités importantes entre les différents pays de l'EU-25 concernant le statut de la propriété: en Estonie, Lituanie, Hongrie, Espagne et Slovénie, une forte proportion des ménages étaient propriétaires de leur maison, tandis qu'en Allemagne, Autriche et aux Pays-Bas, la tendance indiquait des niveaux de propriété plus faibles. Il est difficile d'expliquer précisément les raisons de telles différences, dans la mesure où la répartition des ménages peut être liée au degré d'urbanisation, à la qualité du logement et à l'existence de logements neufs et rénovés.

En 2005, environ un quart de la population de l'EU-25 a été victime de bruits de voisinage ou émis sur la voie publique, tandis que 18 % ont été confrontés à des problèmes liés à la pollution, la saleté ou d'autres problèmes environnementaux. La première catégorie de problèmes (le bruit) semble particulièrement prépondérante aux Pays-Bas, où plus d'un tiers de la population considérait en avoir souffert. À Malte, plus de 35 % de la population déclarait souffrir de la pollution, de la saleté ou d'autres problèmes environnementaux. La plus faible proportion de la population s'étant plainte d'être confrontée à l'un de ces problèmes a été enregistrée en Suède.

SOURCES

Méthodologies et documents de travail

The continuity of indicators during the transition between ECHP and EU-SILC

The production of data on homelessness and housing deprivation in the European Union: survey and proposals

Données Internet

Conditions de vie et bien-être

Revenu et conditions de vie

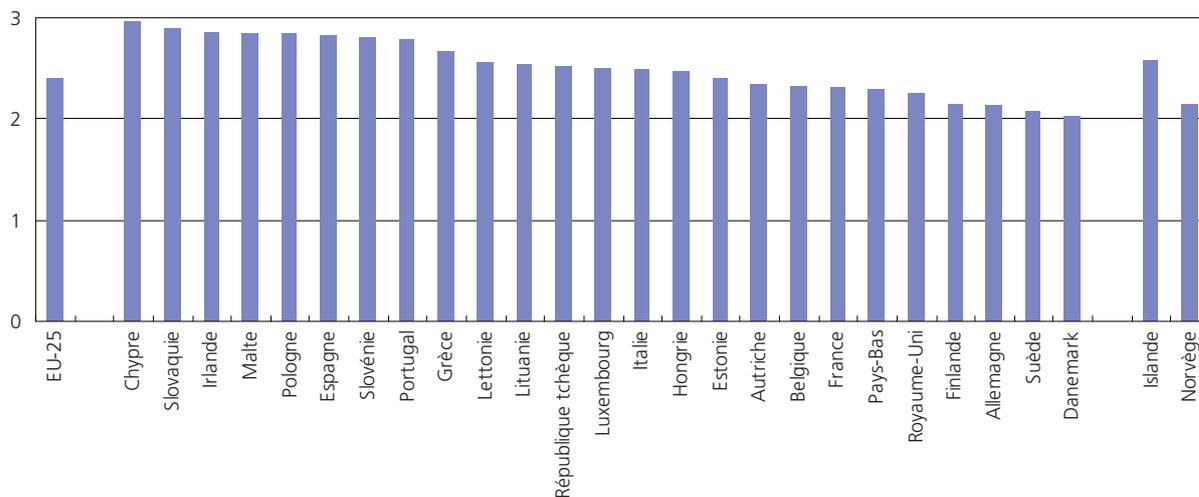
Répartition du revenu et pauvreté monétaire

Pauvreté non monétaire et exclusion sociale

Ménages et conditions de vie

Figure 4.15: Nombre moyen de personnes par ménage privé, 2005 (1)

(nombre de personnes)



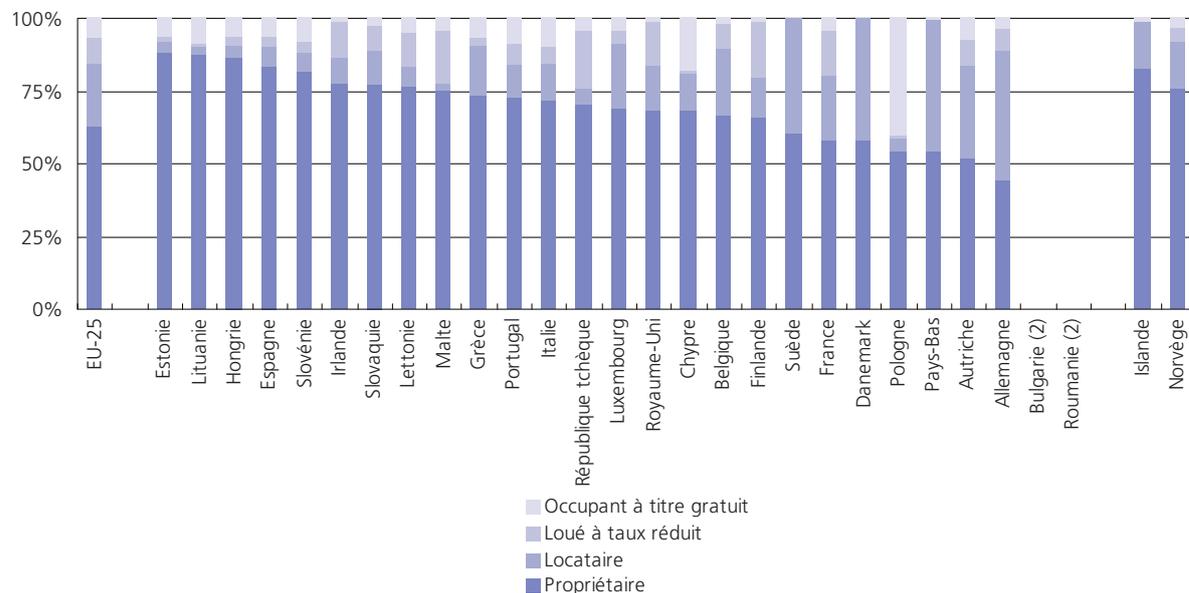
(1) Date d'extraction: 14.11.2007.

Source: Eurostat (tps00091)

Nombre de personnes qui vivent en ménages privés divisé par le nombre de ménages privés. Les ménages collectifs comme les pensions, les résidences universitaires et les hôpitaux ainsi que leurs occupants sont exclus.

Figure 4.16: Modalités de jouissance de leur logement par les ménages, 2005 (1)

(en %)



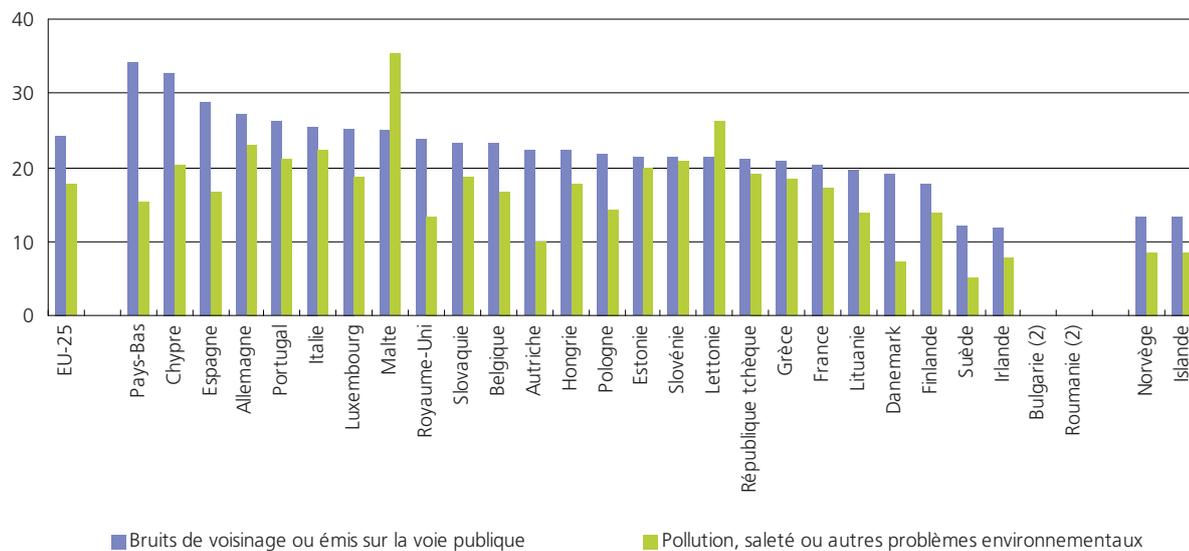
(1) Date d'extraction: 14.11.2007.

(2) Non disponible.

Source: Eurostat (EU-SILC)

Figure 4.17: Population vivant dans des ménages qui considèrent souffrir du bruit et de la pollution, 2005 (1)

(en %)



(1) Date d'extraction: 14.11.2007.

(2) Non disponible.

Source: Eurostat (ilc_ho_problemb)

L'indicateur décrit le pourcentage de la population totale qui déclare être affecté soit par le bruit causé par les voisins ou l'extérieur soit par la pollution causé par la circulation ou les industries.

4.4 LA PROTECTION SOCIALE

INTRODUCTION

Les systèmes de protection sociale sont très développés dans l'UE: ils sont conçus pour protéger la population contre les risques liés au chômage, aux responsabilités parentales, à la maladie et à l'invalidité, à la perte d'un conjoint ou d'un parent, à la vieillesse, au logement et à l'exclusion sociale. Les modèles utilisés dans chaque État membre diffèrent quelque peu. Certaines prestations de protection sociale sont, de plus, assurées par des régimes privés, bien qu'ils restent financés par le gouvernement (au moins partiellement).

Les données relatives aux dépenses et aux recettes de protection sociale sont établies conformément à la méthodologie du système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS). Ce système a été créé pour permettre de comparer le flux de la protection sociale entre les États membres.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

La protection sociale couvre l'ensemble des interventions d'organismes publics ou privés visant à soulager les ménages et les personnes de la charge d'un ensemble défini de risques et de besoins associés à la vieillesse, à la maladie, à la maternité et la famille, à l'invalidité, au chômage, etc.

Les dépenses de protection sociale incluent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et d'autres dépenses.

Les prestations de protection sociale sont des transferts directs, en espèces ou en nature, effectués par les régimes de protection sociale en faveur des ménages et des particuliers, dans le but de les soulager des charges résultant de certains risques ou besoins; les prestations liées au système fiscal sont exclues.

Les dépenses de fonctionnement représentent les frais supportés par le programme social pour sa gestion et son fonctionnement; les autres dépenses comprennent les frais divers des régimes de protection sociale (paiement du revenu de la propriété et autres).

Les prestations sont classées selon huit fonctions de protection sociale (correspondant à une série de risques et de besoins):

- les prestations maladie et les soins de santé englobent essentiellement les congés de maladie payés, les soins médicaux et les produits pharmaceutiques;
- les prestations d'invalidité comprennent essentiellement les pensions d'invalidité et la fourniture de biens et de services (autres que les soins médicaux) aux personnes invalides;
- les prestations de vieillesse comprennent surtout les pensions de retraite et la fourniture de biens et de services (autres que les soins médicaux) aux personnes âgées;
- les prestations de survivants comprennent la garantie de ressources et une assistance à la suite du décès d'un membre de la famille (pension de réversion, par exemple);

- les allocations familiales comprennent le soutien financier (à l'exclusion des soins de santé) lié aux coûts de la grossesse, de l'accouchement et de la garde pour d'autres membres de la famille;
- les prestations de chômage comprennent le financement de la formation professionnelle par des organismes publics;
- les allocations de logement comprennent les interventions des autorités publiques visant à aider les ménages à faire face au coût du logement;
- les prestations au titre de l'exclusion sociale comprennent la garantie de ressources, la réinsertion des alcooliques et des toxicomanes, ainsi que d'autres prestations diverses (à l'exclusion des soins médicaux).

L'agrégat «pensions» comprend une partie des prestations en espèces des fonctions invalidité, vieillesse, survie et chômage. Il est défini comme la somme des prestations sociales suivantes: pensions d'invalidité, préretraites pour cause de réduction de la capacité de travail, pensions de vieillesse, pensions anticipées de vieillesse, pensions partielles, pensions de réversion et préretraites pour motifs économiques.

Les unités chargées d'assurer la protection sociale (les régimes de protection sociale) sont financées de différentes façons, étant donné que leurs recettes comprennent les cotisations sociales versées par les employeurs et les bénéficiaires, les contributions publiques et les autres recettes en provenance de sources diverses (notamment les intérêts, les dividendes, les loyers et les créances sur tiers).

Les contributions sociales à la charge des employeurs comprennent toutes les dépenses consenties par les employeurs pour garantir l'accès de leurs salariés (actuels et anciens) et de leurs ayants droit aux prestations sociales. Elles peuvent être versées par des employeurs résidents ou non-résidents. Elles englobent tous les versements effectués par les employeurs à des organismes de sécurité sociale (cotisations effectives) et les prestations sociales payées directement par les employeurs à leurs salariés (contributions imputées).

Les cotisations sociales payées par les bénéficiaires comprennent les cotisations payées par les salariés, par les travailleurs indépendants ainsi que par les retraités et les autres personnes.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

En 2004, les dépenses de protection sociale dans l'EU-25 s'élevaient à 27 % du PIB, soit une augmentation de 2,6 % par rapport à 2000. Le pourcentage le plus élevé a été enregistré en Suède, où un tout petit peu moins d'un tiers du PIB était consacré à la protection sociale en 2004. À l'opposé, les pays baltes ont consacré la plus faible part de leur PIB à la protection sociale.

L'utilisation des standards de pouvoir d'achat (SPA) permet une comparaison objective des dépenses de protection sociale par habitant entre les pays en tenant compte des différences de niveaux de prix. Ainsi, le plus haut niveau de dépenses par habitant pour la protection sociale a été enregistré par le Luxembourg ⁽⁴⁹⁾ (12 180 SPA par habitant), contre plus de 8 000 SPA par habitant pour la Suède, le Danemark, l'Autriche et les Pays-Bas. Les pays baltes se situaient à l'opposé, affichant moins de 1 700 SPA en 2004. Les écarts entre les pays sont liés en partie à des degrés de richesse différents; ils reflètent aussi la diversité des systèmes de protection sociale, de l'évolution démographique, des taux de chômage et d'autres facteurs sociaux, institutionnels et économiques.

En 2004, toujours en SPA, les personnes âgées constituaient le premier poste de prestations sociales au sein de l'EU-25 (plus de 40 % du total des prestations sociales), suivi par la maladie et les soins de santé (28 %).

Les dépenses de pensions dans l'EU-25 ont représenté 12,3 % du PIB en 2004, avec un maximum de 14,7 % en Italie et un minimum de 4,1 % en Irlande. En ce qui concerne les dépenses pour l'assistance aux personnes âgées dans l'EU-25, elles étaient équivalentes à 0,5 % du PIB la même année, tandis qu'elles atteignaient 2,6 % en Suède et moins de 0,1 % dans les pays baltes, dans trois États membres du sud (la Grèce, l'Italie et Chypre), en Belgique et au Luxembourg.

Dans l'EU-25 en 2004, la protection sociale était principalement financée par les cotisations sociales à la charge des employeurs (à hauteur de 39 %) et celles à la charge des administrations publiques (37 %).

(49) Le Luxembourg est un cas particulier étant donné qu'une part conséquente des prestations (essentiellement des dépenses relatives aux soins de santé, aux pensions et aux prestations familiales) sont destinées à des personnes vivant hors du pays; en faisant abstraction de cette caractéristique, les dépenses ne s'élèvent plus qu'à environ 10 200 SPA par habitant.

SOURCES

Ouvrages statistiques

European social statistics – Social protection – Expenditure and receipts

Méthodologies et documents de travail

Manuel SESPROS 1996

Données Internet

Conditions de vie et bien-être

Protection sociale

Dépenses de protection sociale

Recettes de protection sociale

Tableau 4.4: Dépenses totales de protection sociale

(en % du PIB)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
EU-25	:	:	:	:	:	:	26,6	26,8	27,0	27,4	27,3
Zone euro (1)	28,0	27,3	27,6	27,3	27,0	27,0	26,7	26,8	27,4	27,8	27,7
Belgique	28,7	27,4	28,0	27,4	27,1	27,0	26,5	27,3	28,0	29,1	29,3
Bulgarie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
République tchèque	:	17,4	17,6	18,6	18,5	19,2	19,5	19,4	20,2	20,2	19,6
Danemark	32,5	31,9	31,2	30,1	30,0	29,8	28,9	29,2	29,7	30,7	30,7
Allemagne	27,7	28,2	29,3	28,9	28,8	29,2	29,2	29,3	29,9	30,2	29,5
Estonie	:	:	:	:	:	:	14,0	13,1	12,7	12,9	13,4
Irlande	19,7	18,8	17,6	16,4	15,2	14,6	14,1	15,0	16,0	16,5	17,0
Grèce	22,1	22,3	22,9	23,3	24,2	25,5	25,7	26,7	26,2	26,0	26,0
Espagne	22,8	21,6	21,5	20,8	20,2	19,8	19,7	19,5	19,8	19,9	20,0
France	30,2	30,3	30,6	30,4	30,0	29,9	29,5	29,6	30,4	30,9	31,2
Italie	25,3	24,2	24,3	24,9	24,6	24,8	24,7	24,9	25,3	25,8	26,1
Chypre	:	:	:	:	:	:	14,8	14,9	16,3	18,5	17,8
Lettonie	:	:	:	15,3	16,1	17,2	15,3	14,3	13,9	13,4	12,6
Lituanie	:	:	13,4	13,8	15,2	16,4	15,8	14,7	14,1	13,6	13,3
Luxembourg	22,9	20,7	21,2	21,5	21,2	20,5	19,6	20,8	21,4	22,2	22,6
Hongrie	:	:	:	:	:	20,7	19,3	19,3	20,3	21,1	20,7
Malte	:	:	16,5	17,2	17,1	17,0	16,3	17,1	17,1	17,9	18,8
Pays-Bas	31,7	30,6	29,6	28,7	27,8	27,1	26,4	26,5	27,6	28,3	28,5
Autriche	28,8	28,7	28,6	28,6	28,3	28,7	28,2	28,6	29,1	29,5	29,1
Pologne	:	:	:	:	:	:	19,5	20,8	21,2	20,9	20,0
Portugal	21,3	21,0	20,2	20,3	20,9	21,4	21,7	22,7	23,7	24,2	24,9
Roumanie	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
Slovénie	:	:	24,0	24,5	24,8	24,7	24,9	25,3	25,3	24,6	24,3
Slovaquie	:	18,4	19,3	19,6	20,0	20,0	19,3	18,9	19,0	18,2	17,2
Finlande	33,7	31,5	31,4	29,1	27,0	26,2	25,1	24,9	25,6	26,5	26,7
Suède	36,5	34,3	33,6	32,7	32,0	31,7	30,7	31,3	32,3	33,3	32,9
Royaume-Uni	28,6	28,2	28,0	27,5	26,9	26,4	27,1	27,5	26,4	26,4	26,3
Islande	18,4	18,9	18,7	18,5	18,4	19,0	19,3	19,6	21,6	23,3	23,0
Norvège	27,6	26,7	26,0	25,3	27,1	27,1	24,6	25,6	26,2	27,5	26,3
Suisse	25,0	25,7	26,6	27,5	27,7	27,6	27,4	28,1	28,7	29,3	29,5

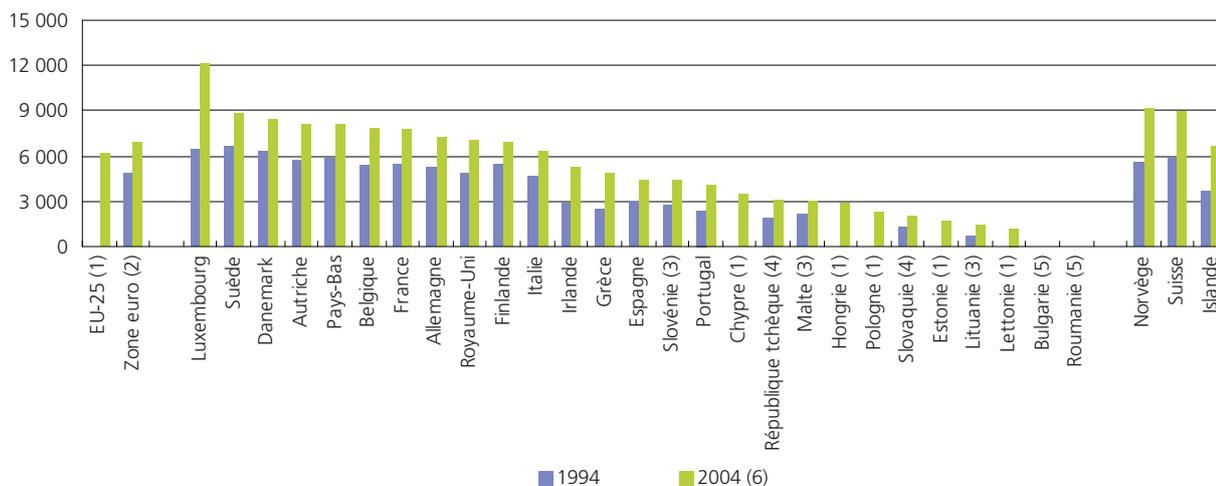
(1) ZE-12.

Source: Eurostat (tps00098)

Les dépenses de protection sociale comprennent: les prestations sociales, qui sont des transferts, en espèces ou en nature, versés aux ménages et aux individus pour alléger la charge entraînée par un certain nombre de besoins ou de situations à risque; les dépenses de fonctionnement, qui représentent les frais supportés par le programme social pour sa gestion et son fonctionnement; les autres dépenses, qui comprennent les frais divers des régimes de protection sociale (paiement du revenu de la propriété et autres).

Figure 4.18: Dépenses totales de protection sociale par habitant

(en SPA)



(1) 1994, Non disponible.

(2) ZE-12.

(3) 1996 au lieu de 1994.

(4) 1995 au lieu de 1994.

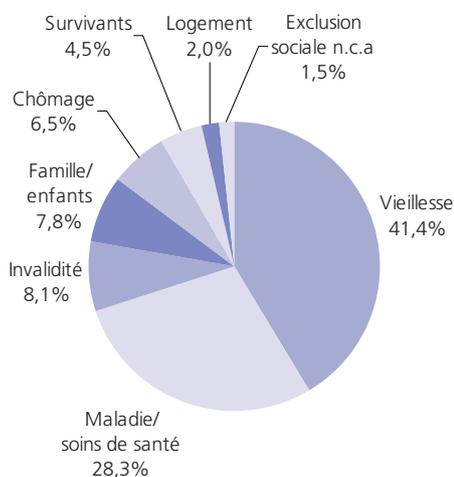
(5) Non disponible.

(6) EU-25 et Royaume-Uni, estimations; zone euro, République tchèque, Allemagne, Espagne, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Slovaquie et Suède, valeurs provisoires.

Source: Eurostat (tps00100)

Figure 4.19: Prestations sociales dans l'EU-25, 2004 (1)

(en %, sur la base des SPA)



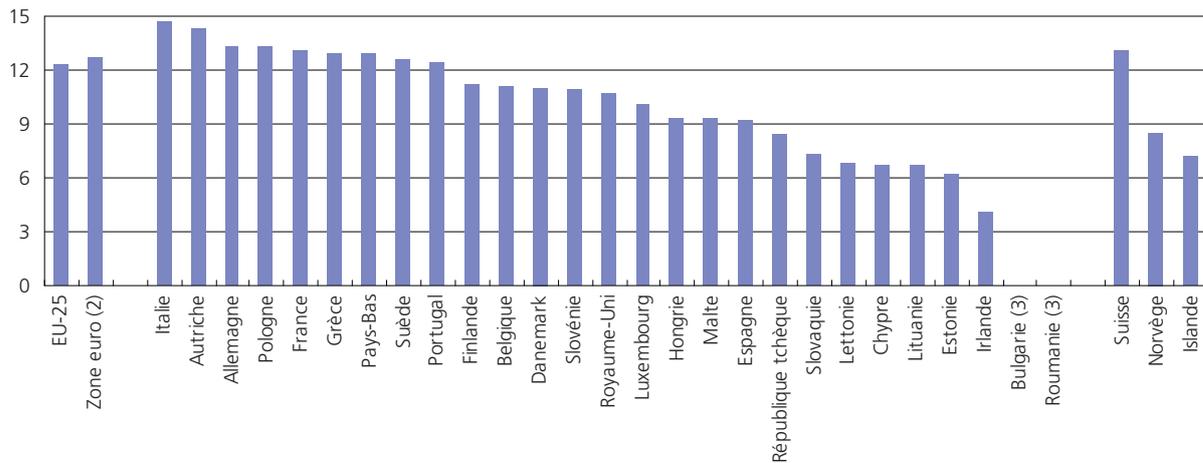
(1) Estimations; la somme des chiffres n'est pas 100 % car les valeurs ont été arrondies.

Source: Eurostat (tps00107)

Les prestations sociales sont des transferts, en espèces ou en nature, versés par les régimes de prestation sociale aux ménages et aux individus pour alléger la charge financière entraînée par un certain nombre de besoins ou de situations à risque.

Figure 4.20: Dépenses de pensions, 2004 (1)

(en % du PIB)



(1) EU-25 et Royaume-Uni, estimations; zone euro, République tchèque, Allemagne, Espagne, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovénie, Slovaquie et Suède, valeurs provisoires.

(2) ZE-12.

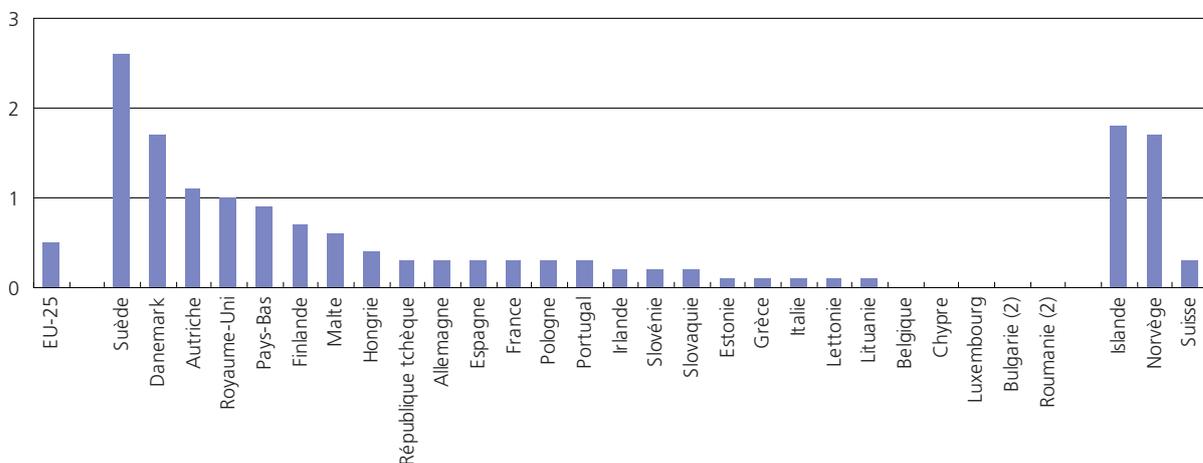
(3) Non disponible.

Source: Eurostat (tps00103)

L'agrégat pensions comprend une partie des prestations en espèces des fonctions invalidité, vieillesse, survie et chômage. Il est défini comme la somme des prestations sociales suivantes: pension d'invalidité, préretraites pour cause de réduction de la capacité de travail, pension de vieillesse, pensions anticipées de vieillesse, pensions partielles, pensions de survie, préretraites pour motifs économiques.

Figure 4.21: Dépenses pour l'assistance aux personnes âgées, 2004 (1)

(en % du PIB)



(1) EU-25 et Royaume-Uni, estimations; tous les autres pays, sauf Belgique, Danemark, Estonie, Irlande, Grèce, Chypre, Hongrie, Malte, Autriche et Finlande, valeurs provisoires.

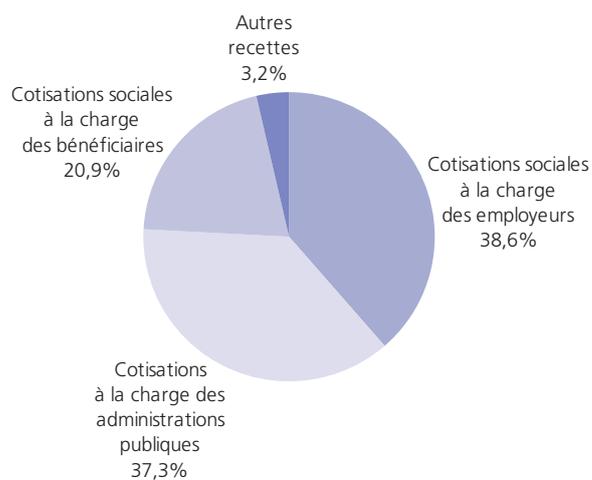
(2) Non disponible.

Source: Eurostat (tsdde530)

L'indicateur est défini comme la part dans le PIB des dépenses de protection sociale dédiées à l'assistance aux personnes âgées. Ces dépenses couvrent l'allocation de soins, hébergement et assistance dans les tâches de la vie quotidienne.

Figure 4.22: Recettes de protection sociale dans l'EU-25, 2004

(en % des recettes totales)



(1) Estimations.

Source: Eurostat (tps00108)

Les recettes tirées des régimes de protection sociale comprennent les cotisations sociales, les cotisations des administrations publiques et d'autres recettes. Les cotisations sociales à la charge des employeurs sont les coûts supportés par les employeurs pour garantir à leurs salariés, leurs anciens salariés et les travailleurs à leur charge, le droit à des prestations sociales. Les cotisations sociales des employeurs peuvent être effectives ou imputées; elles peuvent être versées par des employeurs résidents ou non résidents.

4.5 LA BONNE GOUVERNANCE

INTRODUCTION

Le terme «gouvernance» recouvre un large éventail de concepts. Il est employé, en effet, en corrélation avec plusieurs sciences sociales contemporaines, notamment l'économie et la politique. Son existence découle des besoins de l'économie (par exemple, la gouvernance d'entreprise) et de la politique (la gouvernance publique) de disposer d'un concept et d'un champ sémantique étendus qui pourraient rompre avec le registre traditionnel imposé par le terme de «gouvernement».

Le terme «gouvernance» fait référence à l'exercice du pouvoir en général dans les contextes de l'entreprise et de l'État ; il englobe l'action des organes exécutifs, des assemblées (telles que les parlements nationaux) et des organes judiciaires (les cours et les tribunaux nationaux, par exemple).

En juillet 2001, la Commission européenne a adopté un livre blanc sur la gouvernance européenne. Il comprend une série de recommandations sur les améliorations à apporter à la démocratie en Europe et sur la manière de renforcer la légitimité des institutions. L'objectif est de moderniser l'action publique européenne, afin d'étendre la responsabilité des organes exécutifs européens envers les assemblées élues, et d'ouvrir les procédures décisionnelles de l'UE aux citoyens pour leur permettre de participer aux décisions qui les concernent.

DÉFINITIONS ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

La participation au scrutin désigne le pourcentage de la population totale ayant le droit de vote qui a voté ou participé à une élection. Elle comprend les personnes ayant voté blanc ou dont les bulletins sont nuls. En Belgique, au Luxembourg et en Grèce, le vote est obligatoire. En Italie, le vote est une obligation civique (aucune amende).

Le niveau de confiance des citoyens dans chaque institution européenne (le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil de l'UE) est exprimé par la proportion d'opinions favorables (soit les personnes déclarant avoir «tendance à faire confiance»). Les catégories restantes, absentes du tableau, englobent le pourcentage d'opinions défavorables (soit les personnes qui déclarent avoir «tendance à ne pas faire confiance»), ainsi que des réponses «ne sait pas» et/ou «ne se prononce pas». Les données sont fondées sur l'Eurobaromètre semestriel, une enquête utilisée depuis 1973 pour suivre l'évolution de l'opinion publique au sein des États membres.

CONCLUSIONS PRINCIPALES

La participation aux élections du Parlement européen en juin 2004 variait de 90,8 % en Belgique (où le vote est obligatoire) à 17,0 % en Slovaquie. Il convient de noter que la Bulgarie et la Roumanie ont rejoint l'UE début 2007 et qu'elles élisent leurs représentants au Parlement européen cette année. Les prochaines élections parlementaires auront lieu en 2009.

Une enquête d'opinion conduite en mai 2006 a révélé qu'un peu plus de la moitié des citoyens déclaraient avoir tendance à faire confiance au Parlement européen, tandis que moins de la moitié ont tendance à faire confiance soit au Conseil de l'Union européenne, soit à la Commission européenne.

SOURCES

Ouvrages statistiques

Mesure des progrès accomplis sur la voie d'une Europe plus durable: Rapport de suivi 2007 sur la stratégie de l'UE en faveur du développement durable

Pocketbooks

EU economic data pocketbook – Quarterly

Méthodologies et documents de travail

Système européen de comptes SEC 1995

Handbook on quarterly national accounts

Manuel de la mesure des prix et des volumes dans les comptes nationaux

Eurostat-OECD Methodological manual on purchasing power parities

NACE rév. 1 – Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne

Données Internet

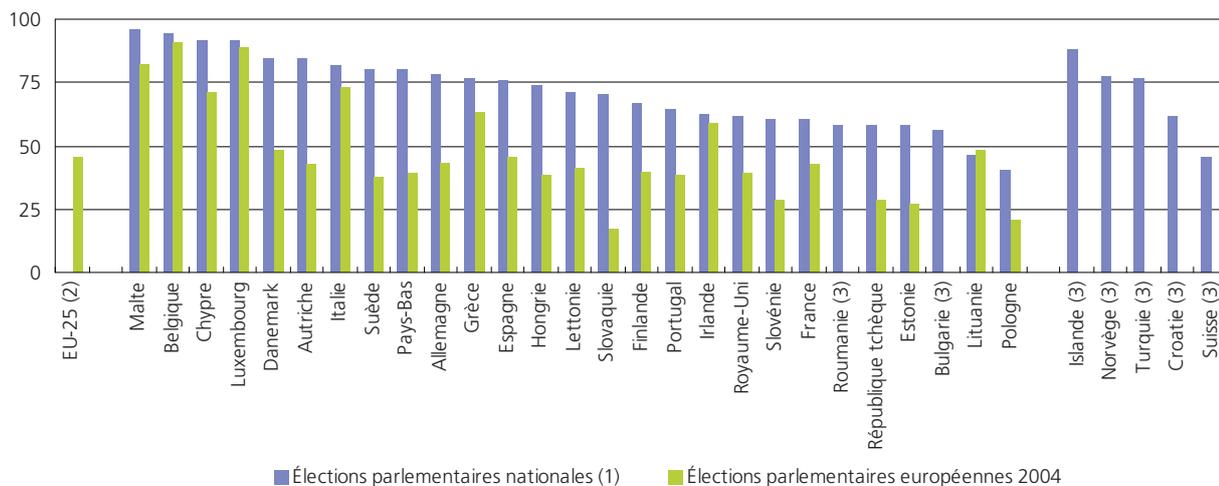
Indicateurs de base sur la politique de l'UE (tableaux pré-définis)

Développement durable

Bonne gouvernance

Figure 4.23: Participation au scrutin

(en %)



(1) Dernières élections: Bulgarie, Danemark, Allemagne, Pologne, Portugal, Royaume-Uni et Norvège, en 2005; Grèce, Espagne, Lituanie, Luxembourg, Roumanie et Slovénie, en 2004; Belgique, Estonie, Malte, Pays-Bas, Finlande, Croatie, Islande et Suisse, en 2003; République tchèque, Irlande, France, Lettonie, Hongrie, Autriche, Slovaquie, Suède et Turquie, en 2002; Italie et Chypre, en 2001.

(2) Élections parlementaires nationales, sans objet.

(3) Élections parlementaires européennes, sans objet.

Source: Eurostat (tsdgo310), Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IIDAE), Parlement européen

Le nombre de votes exprimés lors d'une élection prend en considération à la fois les bulletins blancs et les bulletins nuls. En Belgique, au Luxembourg et en Grèce, le vote est obligatoire. En Italie, le vote est une obligation civique (aucune sanction en cas d'abstention). Les moyennes pour l'Union européenne ont été estimées par Eurostat sur la base des tendances observées dans chacun des États membres.

L'indicateur mesure le pourcentage de la population qui s'est exprimée par un vote dans le total de la population en droit de voter. Le nombre de votes exprimés lors d'une élection prend en considération à la fois les bulletins blancs et les bulletins nuls. En Belgique, au Luxembourg et en Grèce, le vote est obligatoire. En Italie, le vote est une obligation civique (aucune sanction en cas d'abstention).

Tableau 4.5: Niveau de confiance des citoyens dans les institutions de l'UE (1)

(en %)

	Conseil de ministres		Parlement européen		Commission européenne	
	2001	2006	2001	2006	2001	2006
EU-27	:	43	:	52	:	47
Belgique	43	54	63	65	59	63
Bulgarie	:	41	:	51	:	44
République tchèque	:	51	:	57	:	53
Danemark	46	49	53	62	63	55
Allemagne	33	38	47	49	36	42
Estonie	:	47	:	52	:	52
Irlande	51	47	65	62	61	57
Grèce	45	61	60	63	51	61
Espagne	49	43	59	47	54	45
France	40	38	57	50	53	44
Italie	41	56	66	65	56	60
Chypre	:	57	:	60	:	57
Lettonie	:	36	:	40	:	38
Lituanie	:	44	:	54	:	50
Luxembourg	61	51	70	64	64	59
Hongrie	:	60	:	71	:	63
Malte	:	50	:	52	:	51
Pays-Bas	48	42	58	54	55	51
Autriche	35	40	46	44	39	43
Pologne	:	49	:	56	:	53
Portugal	45	53	55	59	51	55
Roumanie	:	55	:	59	:	54
Slovénie	:	60	:	65	:	65
Slovaquie	:	50	:	62	:	56
Finlande	41	46	51	53	46	51
Suède	39	28	44	49	37	44
Royaume-Uni	17	23	28	31	25	28
Croatie	:	40	:	43	:	39
Turquie	:	29	:	34	:	29

(1) Enquête conduite chaque année au mois de mai.

Source: Eurostat (tsdgo510), Commission européenne, enquête Eurobaromètre

Le niveau de confiance des citoyens dans chaque institution de l'UE (Parlement européen, Commission européenne et Conseil des ministres de l'Union Européenne) est exprimé comme la part d'opinions positives (personnes qui déclarent qu'elles ont plutôt confiance) exprimées à propos de chacune de ces institutions. Les autres catégories, non présentées dans le tableau, incluent les opinions négatives (personnes qui déclarent qu'elles n'ont plutôt pas confiance) et les personnes qui ne savent pas (NSP) et/ou qui n'ont fourni aucune réponse. L'indicateur est basé sur l'Eurobaromètre, une enquête bi-annuelle utilisée depuis 1973 pour assurer le suivi de l'évolution de l'opinion publique dans les états membres.